

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique  
Direction de la coordination et du management  
de l'action publique  
Bureau des procédures d'utilité publique  
6, quai Ceineray  
BP 33515  
44035 NANTES CEDEX 1

Nantes, le 12 décembre 2018

**Nos réf. :** MA-2018-12-0248  
**Affaire suivie par :** AINAOUI Méлина  
**Vos réf. :** 44-2018-00116

**Objet :** Avis du Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier d'autorisation environnementale relatif à la réalisation d'une conduite d'eau potable entre Couëron et Rouans porté par Atlantic'Eau.

Ce projet implique la création d'une conduite de 16,6 kilomètres de part et d'autre de la Loire. Elle traversera, notamment, des cours d'eau et des zones humides protégés par le SAGE Estuaire de la Loire et des milieux naturels où sont retrouvées des espèces végétales exotiques envahissantes. Au regard des travaux d'aménagement et des mesures de réduction des impacts proposés par le pétitionnaire, les impacts sur les milieux seront temporaires.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 11 décembre 2018 et a émis un **avis favorable avec les recommandations** suivantes :

- ♦ Les travaux ne doivent pas être réalisés dans des périodes susceptibles de perturber la faune et la flore (reproduction, nidification, etc.) ;
- ♦ Le pétitionnaire et les entreprises doivent être particulièrement vigilants quant à la dissémination des espèces végétales exotiques envahissantes, notamment la jussie ;
- ♦ Le pétitionnaire mène en parallèle des travaux un chantier d'arrachage de la jussie ;
- ♦ Les techniciens des bassins versants concernés sont associés aux travaux de remise en état des milieux à la fin du chantier, afin de veiller à la restauration des fonctionnalités des zones humides.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Christian COUTURIER  
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire